

CINE-BYOD* 2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : Prénom :

Adresse :

email : @

souhaite s'inscrire ou inscrire un groupe au concours Ciné-BYOD*.

- ci-joint un chèque de 5€ à l'ordre de «Les Pieds dans l'O».
- J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement du concours.

Signature (d'un parent, si l'inscrit est mineur)

Le concours CINE-BYOD* s'adresse à toutes les personnes de tous les âges qui possèdent un smartphone, une tablette et qui souhaitent se lancer dans la réalisation d'un très court métrage de maximum 2 minutes et 30 secondes.

Les films sélectionnés doivent répondre à un thème imposé .

Cette année le thème est : «Au fil de l'eau»

Les films lauréats seront présentés lors du festival «Le Cinéma est dans le pré», les 12, 13 et 14 août 2022.

Le tarif de l'inscription est de 5€ par film.

Date limite d'inscription : 1^{er} juin 2022

Date limite d'envoi des films : 15 juin 2022

Les films doivent être adressés à l'adresse suivante via Wetransfer :

lespiedsdanslo.asso@gmail.com

Quelques outils pour vous aider...

1. écrire un scénario

<https://www.ficellesdauteur.fr/ecrire-un-scenario-de-court-metrage/>

2. Réaliser des courts-métrages avec son téléphone

<https://www.youtube.com/watch?v=qMfSOvpbVxk>

3. Réaliser un film d'animation avec son portable

<https://www.youtube.com/watch?v=OJqdG9rIByE>

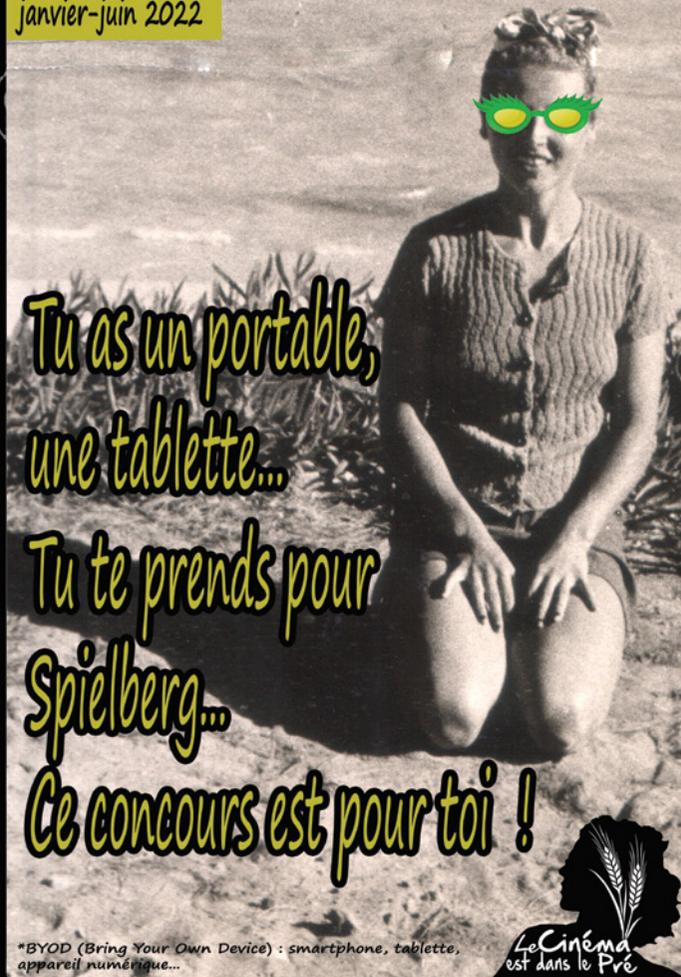
4. Monter son film avec son portable

<https://www.youtube.com/watch?v=YQalvLpC9HO>

CINE-BYOD*

concours de court-métrage amateur

janvier-juin 2022



*BYOD (Bring Your Own Device) : smartphone, tablette, appareil numérique...





Article 1 – L'Association « Les pieds dans l'O » organise, dans le cadre du Festival « Le Cinéma est dans le pré », le concours CINE-BYOD*. Les films présentés à cette manifestation doivent être réalisés par des enfants ou par des adultes et répondre à une thématique imposée par le Comité de Sélection. La thématique 2022 est la suivante : « Au fil de l'eau... ».

Article 2 – FILMS

Tous les genres sont acceptés (fiction, reportage, documentaire, film d'animation). La durée des films ne doit pas dépasser 2 minutes 30. Tout film d'une durée supérieure ne pourra être sélectionné.

Article 3 – MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au concours CINE-BYOD* est fixé à un montant de 5€ par projet qu'il soit individuel ou collectif. Le concours est ouvert à toute personne ou groupe de personnes ayant plus de 10 ans.

Article 4 – ENVOI DES FILMS

Les standards de support vidéo acceptés sont les fichiers réalisés avec téléphone portable, tablette ou appareil photographique numérique. Aucun autre format ne sera accepté. Les films doivent être envoyés sous forme de fichier informatique Internet en utilisant un site de transfert (par exemple WETRANSFER) à l'adresse mail suivante :
lespiedsdanslo.asso@gmail.com

La copie du film sera conservée par l'association. Tout film arrivant hors délai sera exclu des sélections. Le résultat des sélections sera publié sur le site web de « Le Cinéma est dans le pré ».

Article 5 – DATES DU CONCOURS

Les films doivent être déposés avant le 15 juin minuit. Les résultats des sélections seront publiés à partir du 1^{er} août et les films lauréats diffusés les 12, 13 et 14 août.

Article 6 – JURY et PRIX

Le jury est sélectionné parmi les membres du bureau de l'association « Les pieds dans l'O ». Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 – LOTS

Des prix seront décernés aux films en compétition : les lots obtenus devront être retirés lors de la séance de remise des prix.

Article 8 – DROITS D'AUTEUR

Chaque participant devra satisfaire aux dispositions prévues par les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne les droits de propriété littéraire, artistique et les droits d'auteur. Les candidats se seront acquittés des droits musicaux (Sacem) et images (dans le cadre d'utilisation d'images d'archive).

Les candidats déclarent avoir reçu les autorisations parentales, pour diffuser l'image des enfants mineurs.

L'inscription au concours CINE-BYOD* et notamment l'envoi des films vaut autorisation pour l'association organisatrice, « Les Pieds dans l'O », de diffuser le produit réalisé.

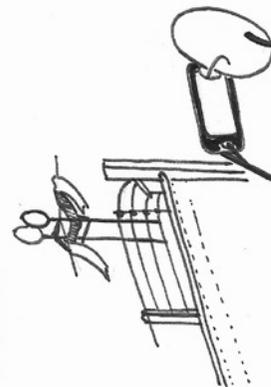
Article 9 – MODIFICATION DU REGLEMENT

« Les Pieds dans l'O » se réserve le droit de modifier le présent règlement sans préavis, si l'intérêt du concours l'exige.

1/ J'écris le scénario.



2/ Je filme.



3/ Je coupe des séquences, je monte mon film pour qu'il fasse 2 minutes 30 maxi.



4/ Je compose le générique.



5/ J'enregistre la bande son.



6/ J'envoie mon film par Wetransfer.

